

BUREAU DE LA CONVERSION ET DES LITIGES MINIERS

ANNEXE : LISTE PUBLIQUE DES TITRES EXPIRÉS

DATE : Le 7 juin 2012

PAGE : 1 de 1

RÉGION DE : Chibougamau

La décision ministérielle 32-21067 refusant à l'inscription le claim 5280089 jalonné dans le canton de Roy (feuillelet SNRC 32G/16), deviendra exécutoire le 5 juillet 2012.

Ce territoire sera disponible au jalonnement à l'expiration des délais de l'article 38 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1), sauf s'il y a appel en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les mines*.

PRÉPARÉ PAR: Bianche Dionne

APPROUVÉ PAR: [Signature]

DATE: 7 juin 2012